



## **ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté lors des séances du 9 février 2026 les règlements suivants :

<b>Conseil</b>	<b>Objet</b>
<b>Municipal</b>	<b>Règlement (2026)-239</b> concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant
	<b>Règlement (2026)-240</b> établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2026
<b>Agglomération</b>	<b>Règlement (2026)-A-89</b> établissant les taux de taxes pour l'année 2026

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

Donné à Mont-Tremblant, ce 11 février 2026.

Maude Picotin  
Greffière adjointe